

ALLIANZ TARGET4LIFE

PRODUIT ASSURANCE-VIE
BRANCHE 23



Règlement des Fonds Internes

EDITION MARS 2018
TARIF USL9S

Allianz 

Règlement des Fonds Internes

Pour chaque Fonds Interne dans lequel il est investi, le Preneur d'assurance a le droit de demander et de recevoir, gratuitement et avant la souscription de la Police ou au moment de l'investissement dans le fonds choisi, les informations indiquées ci-dessous.

1 Etablissement et nom du Fonds

La Compagnie **a établi et gère**, selon les procédures prévues par le présent Règlement, les portefeuilles de valeurs mobilières et d'autres actifs financiers suivants désignés respectivement comme : **T4L EUR Cash, T4L Fixed Income Short Term, T4L Fixed Income Medium Term, T4L EMU Government Bonds, T4L EMU Corporate Bonds, T4L Emerging Market Short Term, T4L European High Yield Bonds, T4L US High Yield Bonds, T4L High Yield Bonds, T4L Emerging Market Bonds, T4L Volatility, T4L Convertibles, T4L Multistrategy, T4L European Equities, T4L US Equities, T4L Global Equities, T4L Japanese Equities, T4L Asia Pacific ex Japan Equities, T4L Asian Equities, T4L Emerging Market Equities et T4L Commodities.**

La **valeur des actifs** de chaque Fonds Interne ne peut être inférieure au montant des réserves mathématiques établies par la Compagnie pour l'assurance-vie, dont les avantages sont exprimés en Unités du fonds lui-même.

2 Caractéristiques et but du fonds

Chaque Fonds Interne est divisé en Unités de valeur égale, qui sont établies et liquidées conformément aux procédures spécifiées au *point 4* du présent Règlement.

L'objectif de chaque Fonds Interne est de réaliser une augmentation de la valeur des Unités, en investissant selon les critères décrits au *point 5* du présent Règlement.

La monnaie de dénomination de chaque Fonds Interne est l'Euro.

Aucun des Fonds Internes n'a un terme.

3 Profil de risque du Fonds Interne

Les risques associés à chaque Fonds Interne sont ceux qui résultent des fluctuations de la valeur des Unités dans lesquelles le même Fonds est divisé, les fluctuations à leur tour étant liées à celles de la valeur de marché actuelle des actifs concernés du Fonds, ainsi que les risques de change par rapport aux actifs libellés en devises.

Le profil de risque auquel chaque Fonds Interne est exposé est le suivant :

Nom du fonds	Constitution du fonds	Faible	Moyen Faible	Moyen Élevé	Élevé	Très élevé
1. T4L EUR Cash	08/01/2018					
2. T4L Fixed Income Short Term	08/01/2018					
3. T4L Fixed Income Medium Term	08/01/2018					
4. T4L EMU Government Bonds	08/01/2018					
5. T4L EMU Corporate Bonds	08/01/2018					
6. T4L Emerging Market Short Term	08/01/2018					
7. T4L European High Yield Bonds	08/01/2018					
8. T4L US High Yield Bonds	08/01/2018					

9. T4L High Yield Bonds	08/01/2018					
10. T4L Emerging Market Bonds	08/01/2018					
11. T4LVolatility	08/01/2018					
12. T4L Convertibles	08/01/2018					
13. T4L Multistrategy	08/01/2018					
14. T4L European Equities	08/01/2018					
15. T4L US Equities	08/01/2018					
16. T4L Global Equities	08/01/2018					
17. T4L Japanese Equities	08/01/2018					
18. T4L Asia Pacific ex Japan Equities	08/01/2018					
19. T4L Asian Equities	08/01/2018					
20. T4L Emerging Market Equities	08/01/2018					
21. T4L Commodities	08/01/2018					

Le profil de risque résume explicitement le risque global du Fonds Interne, et indique dans quelle mesure le rendement du Fonds peut s'écarter du rendement moyen sur une année. Le profil de risque indiqué n'est pas garanti et pourrait varier à l'avenir. Même le profil de risque le plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

4 Établissement et liquidation du fonds

L'établissement des Unités de chaque Fonds Interne est effectué quotidiennement par la Compagnie, dans une proportion au moins égale aux engagements pris conformément aux polices d'assurance-vie, dont les avantages sont exprimés Unités du fonds lui-même. La mise en place des Unités implique une augmentation simultanée des actifs du fonds, d'un montant égal à la contre-valeur en euros des Unités établies, sur la base de la Valeur Unitaire des mêmes Unités, enregistrées le jour de leur établissement.

La liquidation des Unités de chaque Fonds Interne est effectuée quotidiennement par la Société, pour un montant ne dépassant pas les engagements qui n'existent plus conformément aux polices d'assurance-vie, dont les avantages sont exprimés en parts du fonds lui-même. La liquidation des Unités implique un retrait simultané des actifs du fonds à hauteur de la contre-valeur en euros des Unités liquidées sur la base de la valeur unitaire des mêmes unités, enregistrées le jour de leur liquidation.

5 Critères des investissements

La Compagnie est soumise à la surveillance de la Banque Centrale d'Irlande (l'autorité de surveillance irlandaise), c'est pourquoi elle investit les actifs qui constituent les actifs du Fonds Interne conformément à la législation irlandaise en matière d'investissements. Les actifs constituant les actifs du Fonds Interne – évalués aux valeurs de marché actuelles – sont investis:

- principalement dans des Unités d'un ou de plusieurs **Fonds Communs de Placement** (organismes de placement collectif (OPC)) relevant du champ d'application de la Directive 2009/65 / CE (organismes de placement collectif harmonisés (OPC harmonisés)) ou ne relevant pas des organismes de placement collectif (OPC));
- dans une moindre mesure, dans des **valeurs mobilières** et d'autres actifs financiers, négociés tant sur les

marchés domestiques que sur les marchés internationaux.

Dans tous les cas, les actifs constituant les actifs de chaque Fonds Interne sont investis selon les critères suivants:

i. T4L EUR Cash

Le fonds vise à générer une croissance du capital conformément aux rendements du marché monétaire. Le fonds investit directement, ou par le biais d'autres fonds, dans des instruments du marché monétaire. Le fonds peut également investir dans des dépôts bancaires et dans des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Le fonds ne peut pas investir dans des titres des marchés émergents. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

ii. T4L Fixed Income Short Term

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés obligataires européens à court terme. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations et des certificats relatifs à des obligations ou à des indices d'obligations émis dans des pays développés. Le fonds peut également investir dans des titres de pays émergents, dans des obligations dites à Haut Rendement, et dans des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

iii. T4L Fixed Income Medium Term

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés des titres à revenu fixe à moyen terme. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations et des certificats relatifs à des obligations ou à des indices d'obligations émis dans des pays développés. Le fonds peut également investir dans des titres de pays émergents et dans des obligations dites à Haut Rendement. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

iv. T4L EMU Government Bonds

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés des valeurs mobilières des gouvernements européens. Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations ayant une bonne notation de crédit, et émises dans des pays industrialisés. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

v. T4L EMU Corporate Bonds

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés obligataires européens. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations ayant une bonne notation de crédit et qui sont émises ou garanties par des sociétés ayant leur siège social en Europe. Le fonds peut également investir dans des titres d'autres pays, y compris des pays émergents, et dans des obligations dites à Haut Rendement. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

vi. T4L Emerging Market Short Term

Le fonds vise à générer des rendements conformes au marché obligataire des pays émergents à court terme. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des titres productifs d'intérêts émis ou garantis par les gouvernements, municipalités, agences, autorités supranationales, centrales, régionales ou locales et sociétés d'un pays émergent ou émis par des sociétés qui génèrent une proportion prédominante de leurs ventes et / ou de leurs bénéfices dans les pays émergents. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

vii. T4L European High Yield Bonds

Le fonds se concentre principalement sur le marché des obligations à haut rendement libellées en euro. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations et des certificats relatifs à des obligations ou à des indices d'obligations émis dans des pays européens développés. Le fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents, des dépôts et des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

viii. T4L US High Yield Bonds

Le fonds vise à générer des rendements en investissant principalement dans des obligations de sociétés américaines ayant une note de crédit inférieure à la catégorie investissement. Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations émises ou garanties par des sociétés ayant leur siège social aux États-Unis et / ou dans des obligations dites à Haut Rendement. Le fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents, des dépôts et des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

ix. T4L High Yield Bonds

Le fonds vise à générer des rendements conformes au marché des obligations à Haut Rendement. Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations dites à Haut Rendement, qui présentent un risque généralement plus élevé et un potentiel de rendement plus élevé, ainsi que des certificats relatifs à ces obligations ou indices obligataires. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

x. T4L Emerging Market Bonds

L'objectif du fonds est de générer des rendements à long terme conformes aux marchés obligataires des pays émergents. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations d'État et de sociétés (et des certificats présentant des profils de risque généralement liés aux obligations) émis par des émetteurs de pays émergents. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xi. T4L Volatility

Le fonds vise à générer une croissance du capital à long terme au moyen d'une prédiction de la volatilité du marché. Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations d'émetteurs ayant leur siège social dans un pays industrialisé, et ayant une bonne notation de crédit. Le fonds peut également investir dans des instruments financiers dérivés tels que des swaps de volatilités, dont la valeur dépend des fluctuations de prix (volatilité) sur les marchés d'actions. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xii. T4L Convertibles

Le fonds vise à générer une croissance du capital en investissant dans des obligations convertibles. Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'autres fonds ou dérivés, dans des obligations convertibles. Une partie importante du portefeuille du fonds peut être investie dans des obligations traditionnelles, des titres de marchés émergents et des actions. Le fonds peut également investir dans des dépôts et des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xiii. T4L Multistrategy

Le fonds vise à générer une croissance du capital au moyen d'investissements suivant différentes stratégies. Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actifs alternatifs tels que des obligations convertibles, des matières premières (énergie, métaux, produits alimentaires), des swaps de volatilités et des fonds spéculatifs. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xiv. T4L European Equities

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés boursiers européens. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actions et des titres équivalents d'émetteurs situés dans un pays européen développé, ou générant une part prédominante de leurs ventes et / ou de leurs bénéfices dans ce pays. Le fonds peut également investir dans des actions et des titres équivalents d'autres pays. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xv. T4L US Equities

Le fonds vise à générer des rendements conformes au marché boursier américain. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actions et des titres équivalents d'émetteurs situés aux États-Unis. Le fonds peut également investir dans des actions et des titres équivalents d'autres pays. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xvi. T4L Global Equities

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés boursiers mondiaux. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actions et des titres équivalents d'émetteurs situés principalement dans un pays développé. Le fonds peut également investir dans des actions et des titres équivalents d'autres pays ainsi que dans des instruments du marché monétaire et des dépôts. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xvii. T4L Japanese Equities

Le fonds vise à générer des rendements conformes au marché boursier japonais. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actions et des titres équivalents d'émetteurs situés au Japon. Le fonds peut également investir dans des actions et des titres équivalents d'autres pays. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xviii. T4L Asia Pacific ex Japan Equities

Le fonds se concentre sur les marchés boursiers de la région Asie-Pacifique, à l'exception du Japon. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actions d'émetteurs situés en Asie (hors Japon), en Australie ou en Nouvelle-Zélande, ou générant une part prédominante de leurs ventes et / ou bénéfiques dans cette région. Le fonds peut également investir dans des actions et des titres équivalents d'autres pays ainsi que dans des dépôts et des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xix. T4L Asian Equities

Le fonds vise à générer des rendements conformes aux marchés de titres de la région Asie-Pacifique. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des actions de sociétés constituées en sociétés dans un pays asiatique, en ce compris en Nouvelle-Zélande et en Australie. Le fonds peut également investir dans des obligations, des titres de marchés émergents, des dépôts et des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xx. T4L Emerging Market Equities

Le fonds vise à générer une croissance du capital par le biais d'investissements en actions sur les marchés émergents. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, en actions et titres assimilés d'émetteurs situés dans des pays émergents dont Hong Kong, Singapour, Taïwan et la Corée du Sud, ou générant une part prédominante de leurs ventes et / ou de leurs bénéfiques dans ces pays. Le fonds peut également investir dans des actions d'autres pays ainsi que dans des dépôts et des instruments du marché monétaire. Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

xxi. T4L Commodities

Le fonds vise à générer des rendements en ligne avec les marchés internationaux de matières premières et les marchés à terme internationaux de matières premières. Le fonds investit principalement, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds ou produits dérivés, dans des obligations, des indices de matières premières, des instruments du marché monétaire et des dépôts ainsi que dans des instruments dérivés destinés à participer à la performance du secteur (énergie, métaux industriels, métaux précieux, denrées alimentaires). Les revenus générés sont réinvestis dans le fonds.

Pour les actifs de chaque Fonds Interne investis dans des Organismes de Placement Collectifs (OPC), ces derniers peuvent également être sélectionnés parmi ceux gérés par une société de gestion d'investissement appartenant au groupe Allianz Global Life dac.

Chaque Fonds Interne peut investir dans des instruments financiers dérivés, afin de compenser l'exposition aux fluctuations de cours (couverture), de profiter des différences de prix entre deux marchés ou plus (arbitrage), ou de multiplier les bénéfiques, mais il peut également multiplier les pertes (leviers financiers).

6 Gestion des Fonds Internes

La gestion de chaque Fonds Interne prévoit, entre autres, l'activité de sélection, d'achat, de vente et de conservation des actifs dans lesquels sont investis les actifs dudit fonds ainsi que la déclaration quotidienne de l'actif net de ce dernier et la publication quotidienne de la valeur unitaire des Unités dans laquelle le Fonds Interne est divisé.

La gestion de chaque Fonds Interne peut être déléguée à une société spécialisée dans la gestion des investissements, y compris au sein du groupe mère Allianz Global Life DAC, qui gérera directement la politique d'investissement des actifs du fonds conformément au Règlement sur les Fonds Internes, et conformément aux instructions données par la Compagnie, à laquelle doit être attribuée la seule responsabilité de cette gestion.

7 Paramètre de référence objectif (Référence)

En ce qui concerne le style de gestion adopté (style flexible), il n'est pas possible d'identifier une Référence représentative de la politique de gestion adoptée par chaque Fonds Interne. Une mesure de risque alternative doit être représentée par la volatilité moyenne annuelle attendue du fonds, estimée à environ:

Nom du Fonds	Volatilité moyenne annuelle attendue
1. T4L EUR Cash	0% - 1%
2. T4L Fixed Income Short Term	2% - 5%
3. T4L Fixed Income Medium Term	2% - 5%

4. T4L EMU Government Bonds	2% - 5%
5. T4L EMU Corporate Bonds	2% - 5%
6. T4L Emerging Market Short Term	2% - 5%
7. T4L European High Yield Bonds	5% - 10%
8. T4L US High Yield Bonds	5% - 10%
9. T4L High Yield Bonds	5% - 10%
10. T4L Emerging Market Bonds	5% - 10%
11. T4L Volatility	5% - 10%
12. T4L Convertibles	5% - 10%
13. T4L Multistrategy	10% - 15%
14. T4L European Equities	15% - 25%
15. T4L US Equities	15% - 25%
16. T4L Global Equities	15% - 25%
17. T4L Japanese Equities	15% - 25%
18. T4L Asia Pacific ex Japan Equities	15% - 25%
19. T4L Asian Equities	15% - 25%
20. T4L Emerging Market Equities	15% - 25%
21. T4L Commodities	25% et au-dessus

La volatilité moyenne annuelle du fonds indique de combien de points de pourcentage le rendement du fonds peut s'écarter en une année, positivement ou négativement, du rendement moyen du même fonds.

La volatilité moyenne annuelle n'est pas garantie, et peut varier à l'avenir.

8 Valeur Unitaire des Unités

La Valeur Unitaire des Unités de chaque Fonds Interne sera déterminée quotidiennement par la Compagnie, à l'exception des jours de clôture des bourses nationales et / ou étrangères. Cette Valeur Unitaire est calculée en divisant l'actif net du fonds comptabilisé à la Date d'Évaluation par le nombre d'Unités dans lequel, à la même date, le Fonds Interne est divisé.

L'actif net du Fonds Interne doit être déterminé en fonction de l'évaluation – à la valeur marchande courante – de tous les actifs du fonds, déduction faite de tous les éléments de passif, y compris les frais engagés par le fonds visés au *point 9* du présent Règlement, ainsi que la taxe de gestion visée au *point 10* du présent Règlement.

Les actifs, ainsi que les passifs du Fonds Interne, sont évalués à la valeur marchande courante à la même Date d'Évaluation des Unités ou – si ce n'est pas le cas (par exemple à la suite de décisions des bourses ou d'événements qui entraînent une perturbation significative des marchés) – comme au premier jour précédent : en particulier, la valorisation des actifs est réalisée en utilisant ladite valeur à la fermeture des bourses nationales et / ou étrangères.

Les actifs non cotés seront évalués au prix d'échange reconnu par les réseaux télématiques internationaux ou, s'ils sont absents ou non significatifs, au coût d'acquisition, qui sera ensuite dévalué ou réévalué afin de restituer le coût d'acquisition à sa valeur de marché réalisable estimée, identifiée sur la base d'une large base d'éléments d'information objectivement considérés par les organes responsables de la Compagnie, concernant à la fois la situation de l'émetteur et son pays de résidence, ainsi que celle du marché.

Les éventuels actifs liquides sont évalués sur la base de leur valeur nominale.

Les intérêts et dividendes générés par les actifs du Fonds Interne sont réinvestis dans les mêmes fonds (fonds de capitalisation des revenus).

Les crédits de taxes sont attribués au Fonds Interne au moment de leur détermination exacte et de leur utilisation ou remboursement.

Les frais de gestion rétrocédés des gestionnaires des OPC (organismes de placement collectif) dans lesquels le Fonds Interne a réalisé des investissements sont comptabilisés dans le même fonds.

La Valeur Unitaire des Unités, déterminée de la manière décrite ci-dessus, doit être publiée quotidiennement sur le site Web de la Compagnie www.allianzgloballife.com/be-fr.

À la date d'établissement des Fonds Internes, la Valeur Unitaire des Unités est fixée conventionnellement à **10 EUR**.

9 Frais supportés par le Fonds Interne

Les frais supportés par chaque Fonds Interne, retenus quotidiennement par la Compagnie, sont représentés par :

- les frais liés à l'acquisition et à la cession des actifs du fonds ;
- les frais d'administration et de conservation des actifs du fonds ;
- les frais de publication de la Valeur Unitaire des Unités ;

- les frais spécifiques des placements (frais juridiques et frais de justice engagés dans l'intérêt exclusif du fonds, charges fiscales afférentes au fonds, autres).

10 Chargement de gestion

Chaque Fonds Interne supporte le coût des frais de gestion annuels, **retenus quotidiennement par la Compagnie, d'un montant égal à 1,65% par an** des actifs du Fonds Interne, évalués à la valeur de marché actuelle, déduction faite de toutes les dettes, y compris les dépenses supportées par le Fonds Interne visées au *point 9* du présent Règlement.

Si les actifs constituant l'actif du Fonds Interne sont investis dans des OPC (organismes de placement collectif), les frais de gestion mentionnés ci-dessus s'appliquent également à 100% sur la partie des actifs du Fonds Interne qui est investie dans des Unités d'OPC connexes (organismes de placement collectif).

11 Commission de performance

Non prévu.

12 Autres frais supportés par le Fonds Interne

En ce qui concerne les avoirs du Fonds Interne investis dans des Unités de Fonds Communs de Placement (OPC (organismes de placement collectif)), sans préjudice des frais de gestion visés au *point 10* du Règlement retenus par la Compagnie en rémunération des activités de sélection des actifs du fonds, ainsi que la gestion des polices dont les avantages sont exprimés en Unités du même fonds, seront supportées indirectement par le Fonds Interne, en plus des coûts indiqués au *point 9* du Règlement, des frais de gestion et des frais des Fonds Communs de Placement (OPC (organismes de placement collectif)) dans lesquels sont investis les actifs liés.

Si les conditions économiques du marché varient considérablement, la Compagnie peut réviser le taux maximum mentionné ci-dessus, après en avoir informé les Preneurs d'assurance, et leur avoir accordé le droit de Rachat partiel ou total, ou le transfert vers un autre fonds distinct du Fonds Interne lié à la Police d'assurance, sans l'application de frais.

Dans tous les cas, toute délégation de gestion du fonds à une société spécialisée dans la gestion d'actifs n'entraînera pas de frais supplémentaires par rapport à ceux mentionnés ci-dessus.

13 Fusion de Fonds Internes

La Compagnie, si elle reconnaît une opportunité en vue de rechercher une plus grande efficacité ainsi qu'en termes de coûts de gestion et d'adéquation dimensionnelle des fonds, dans le but de défendre les intérêts des Preneurs d'assurance et conformément aux critères du profil d'investissement, peut procéder à la fusion d'un Fonds Interne avec un autre fonds de la Compagnie présentant des caractéristiques similaires, ainsi que des politiques d'investissement cohérentes, sans que cela n'entraîne une interruption de la gestion des fonds fusionnés, et sans frais pour les Preneurs d'assurance.

La fusion de Fonds Internes peut également résulter d'opérations de fusion entre sociétés, ou de transferts de portefeuille, tout en poursuivant toujours les intérêts des Preneurs d'assurance.

14 Modification du Règlement

La Compagnie se réserve le droit de modifier le Règlement sur les Fonds Internes suite à des modifications de la loi et / ou à l'implémentation de législations secondaires (ainsi que des instructions émises par l'Autorité de Surveillance ou par l'Actuaire Désigné), ou suite à une modification des critères de gestion, à l'exclusion de modifications moins favorables pour les Preneurs d'assurance, à moins que les règlements mentionnés ne le permettent, et en avisera promptement les Preneurs d'assurance de l'assurance dont les avantages sont exprimés en Unités du fonds.

Allianz Global Life dac

*Maple House, Temple Road,
Blackrock, Co. Dublin, Irlande,*

Tél. +35312422300

*belgium_agl@darta.ie
www.allianzgloballife.com/be-fr*